

## BULLETIN



BULLETIN N° 1214-08

**Objet : Règlement national de rallye-cross de CARS**

**Date : 15 décembre 2014**

**Entrée en vigueur : Le 1er janvier 2015**

Le règlement qui suit s'applique à tous les ~~rallyes sprints et rallyes-cross~~ organisés par les clubs affiliés à CARS. Chaque région ou championnat de ~~rallye-cross sprint~~ peut ajouter d'autres règlements à ceux-ci, pourvu qu'ils ne contreviennent pas à ce règlement national de ~~rallye-cross sprint~~.

### **28. Le rallye-cross**

#### **28.1 DÉFINITION:**

Le ~~rallye-cross sprint~~ est une compétition où les participants courent contre la montre, et le temps total passé en épreuves de classement durant l'événement détermine le classement. ~~Le rallye-cross sprint est soit à la fois un niveau de compétition en soi et un niveau de développement servant à préparer les compétiteurs au rallye de performance. Le rallye sprint a été conçu un moyen pour améliorer le pilotage automobile, tout en limitant les vitesses moyenne et maximale que les compétiteurs peuvent atteindre. Il existe deux types de rallyes sprint : a) un seul tracé en un seul endroit ou plusieurs tracés à un seul ou plusieurs endroits (appelé ci-après rallye-cross) et b) divers tracés en un seul ou plusieurs endroits qui pourraient comprendre des chemins publics fermés à la circulation (appelé ci-après rallyesprint). Tant le rallye-cross que le rallye-sprint pourrait suivre le format spéciales et transports d'un rallye de performance.~~

#### **28.2 ~~1.1~~ Prescriptions générales**

28.2.1 ~~1.1.1~~ Le rallye-cross est un événement qui se déroule généralement sur une surface unie non pavée, où le parcours est constitué de sections droites et de virages. Dans la configuration de ce parcours, on s'efforcera de ne pas passer près d'obstacles tels que des arbres, des ravins, des fossés profonds, etc.

28.2.2 ~~1.1.2~~ ~~Il n'y aura qu'une seule voiture admise à la fois sur ce parcours. On pourra permettre plus d'une voiture à la fois sur ce parcours. L'organisateur doit toutefois s'assurer qu'il n'y aura pas de compétition portière à portière ou de dépassement.~~

L'organisateur pourra permettre un nouvel essai ou retarder le départ d'un compétiteur pour lui éviter de ralentir ou d'arrêter afin de ne pas dépasser le concurrent devant.

~~28.2.3 1.1.3~~ Les rallyes cross doivent être assurés sous la police d'assurance Rallye-Cross de CARS, disponible par l'entremise de CARS. Le certificat d'assurance de l'événement doit être affiché au lieu d'inscription de l'événement.

~~28.2.4 1.1.4~~ Toutes les personnes ~~qui accèdent à ce site~~ qui participent à titre de compétiteurs, officiels, bénévoles ou équipes de service doivent signer le formulaire d'exonération de l'assurance.

~~28.2.5 1.1.5~~ Pendant l'événement, les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout véhicule ou personne de continuer à participer à l'événement pour des raisons de danger potentiel dû ~~soit~~ à l'état du véhicule ou à la conduite de la personne.

### **28.3 1.2 Admissibilité des compétiteurs et des véhicules**

#### **28.3.1 1.2.1 Compétiteurs**

(a) Les documents suivants, valides le(s) jour(s) de l'événement, doivent être présentés au moment de l'inscription:

- permis de conduire pour le membre de l'équipage inscrit comme pilote;
- certificat d'immatriculation du véhicule inscrit (s'il s'agit d'un véhicule plaqué) ;
- dans le cas où le propriétaire du véhicule n'est pas inscrit comme pilote ou passager, une autorisation écrite du propriétaire est nécessaire ;
- pour tout participant (pilote et passager) n'ayant pas l'âge de la majorité, une permission écrite signée par un des parents ou tuteurs.

(b) Les passagers ~~(de 16 ans et plus~~ d'au moins 12 ans, pesant au moins 36 kg [80 lbs] et mesurant au moins 145 cm [4'9"]) sont permis.

(c) Si le rallye-cross est présenté sous forme de spéciales et transports, il faudra alors qu'il y ait un copilote. ~~Aucune autre personne ne sera admise dans le véhicule.~~ NOTE : dans ce type de rallye-cross, les passagers sont interdits.

(d) Si le rallye-cross est présenté sous forme de spéciales et transports, dont une partie se déroule sur des voies publiques, le véhicule devra alors être immatriculé et assuré.

#### **28.3.2 1.2.2 Véhicules**

(a) Le véhicule utilisé doit être basé sur un modèle de production, à habitacle fermé et à châssis pour être admissible.

(b) Tous les éléments libres doivent être retirés du véhicule pendant le rallye, y compris les articles dans le coffre.

(c) Les enjoliveurs, les élargisseurs d'aile détachables et les anneaux décoratifs doivent être enlevés.

(d) Les pneus doivent être en bon état. On ne doit voir ni l'armature, ni la ceinture, ni des craquelures dans le flanc ou la semelle du pneu.

(e) L'état de la mécanique et la sécurité du véhicule sont la responsabilité du compétiteur.

(f) Le véhicule doit être conforme à la limite de bruit énoncée dans le RNR 12.4.4 de CARS. L'organisateur peut abaisser cette limite pour répondre aux exigences locales.

### **28.3.3 ~~1.2.3~~ Équipement obligatoire**

(a) Le pilote, le copilote et le passager doivent porter un casques conformes à l'article RNR 11.1.6 de CARS, ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation ~~1995 M ou 1995 SA~~ 2000 M ou 2000 SA, ou plus récente. ~~Un casque aux normes DOT pour véhicule motorisé peut être porté pourvu qu'il couvre les oreilles (pas de casques de type bol crânien)~~

(b) Le pilote et le passager doivent s'attacher au moins avec des ceintures à trois points d'attache.

### **28.4 ~~1.3~~ L'organisation des événements**

#### **28.4.1 ~~1.3.1~~ Autorisations et permis**

Le consentement des autorités et des propriétaires concernés doit être obtenu préalablement à la tenue de l'événement et doit être affiché à l'inscription ~~lors de l'événement~~.

#### **28.4.2 ~~1.3.2~~ Mesures de sécurité**

Des mesures de sécurité seront en vigueur pour assurer la sécurité des compétiteurs, des officiels et des spectateurs (fermeture du parcours, aires de départ et d'arrivée, communications et remorquage des véhicules, etc.).

#### **28.4.3 ~~1.3.3~~ Conception du parcours**

(a) Chaque parcours ne doit pas excéder 3 km. On peut disputer plusieurs parcours simultanément.

(b) Le parcours doit être conçu de façon que la vitesse moyenne ne dépasse pas 70 km/h et que la vitesse maximale pour un pilote moyen ne dépasse pas 100 km/h. Les parcours où la vitesse maximale sera dépassée devront être modifiés lors d'autres rallyes.

(c) Il ne doit pas y avoir d'objets lourds immobiles le long du parcours. Si cela est impossible, des pneus, des ballots de foin ou autres matériaux compressibles doivent servir de barrières pour minimiser les dommages au véhicule s'il devait y avoir contact.

(d) Le parcours doit être conçu de façon à minimiser la possibilité de faire des tonneaux.

(e) Il est recommandé d'installer des chicanes (ballots de foin, cônes ou autres matériaux absorbants sur les droits de plus de 100 m. il est interdit de recourir ~~aux dos d'âne ou~~ à des sauts pour réduire la vitesse.

(f) Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours durant la compétition, si celui-ci vient à se détériorer.

(g) Les officiels seront placés le long du parcours de façon que tous les véhicules en compétition soient visibles partout sur le parcours.

(h) On peut recourir à une aire d'arrêt à la fin du parcours. Une pénalité de 10 secondes sera alors imposée à tout véhicule qui ne s'arrêtera pas dans cette aire.

(i) Tous les pilotes auront l'occasion de faire le parcours à pied, en voiture ou en parade, avant le premier essai.